

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Séance ordinaire du 31 mai 2011

Nombre de membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Nombre de voix : 13

L'an deux mille onze le trente et un mai, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Sylvain PRATI, Bernard WEITTEN, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Valérie LLORENS, Laurent RIEFFEL, Jean-Claude ZDUN.

Absents excusés : Dominique LEBRUN qui a donné procuration à Pierre HEINE.

Isabelle LEMOINE qui a donné procuration à Carole BOLLARO.

Thierry LEGER qui a donné procuration à Laurent RIEFFEL.

Absents : Sandrine MELCHIOR.

POINT 1

Achat de terrain.

La délibération n° 6 du 27 avril 2011, a autorisé le maire à signer une convention avec EMC2, propriétaire du silo implanté rue des Anciens Fours à Chaux.

Dans le cadre de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à négocier l'achat de la parcelle 02, section 35, d'une contenance de 1 733 m², sur la base de l'évaluation des domaines.

Si les négociations aboutissent, un arporage, à charge de la commune, divisera le terrain de façon à laisser une zone d'une largeur de 25 m à EMC2 pour les manœuvres des véhicules amenés à intervenir sur le site.

Le maire est chargé de :

- solliciter l'évaluation des Domaines,
- faire une proposition d'achat à EMC2,
- faire éventuellement réaliser l'arporage.

POINT 2

Achat de terrain.

L'élaboration du PLU a amené la municipalité à classer en zone réservée la parcelle 165, section 42, lieu dit « Les Prés », d'une contenance de 1 248 m², en zone réservée dans le but de réaliser un accès Ouest à l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle au prix de huit mille six cents euros (8 600 €). La vente sera réalisée par acte administratif.

POINT 3

Achat de terrain.

Le 31 mai 2011, la parcelle 141, section 42, «Route de Volstroff », d'une contenance de 3 029 m², a été acquise par un particulier au prix de 93 000 €.

L'héritier dépositaire du droit de préemption n'a pas exercé ce droit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à exercer le droit de préemption pour acquérir cette parcelle.

Le maire est chargé de :

- solliciter l'évaluation des Domaines,
- expédier un courrier de confirmation au notaire chargé de la vente,
- signer les documents relatifs à cette vente.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 4

Subventions aux associations.

Le conseil municipal, vu les dossiers de demande de subventions établis par les associations, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Ecole Jean Moulin :	2 400 €
Metzervisse Village Lorrain :	550 €
Judo Club :	1 100 €
Avant-Garde de Metzervisse :	5 200 €
Moselle River :	250 €
Club de l'Amitié :	930 €
Association de Culture Populaire et de Loisirs de Metzervisse :	1 100 €
Le Phénix :	150 €
Eux pour eux :	150 €
Oxygén'toi :	150 €
Amicale des sapeurs pompiers :	2 840 €
Ju Jitsu :	150 €
Donneurs de sang :	200 €
Cochonnet metzervissois :	100 €
Conseil de Fabrique :	120 €
Organisation de la fête patronale :	420 €
Prévention Routière :	200 €
Mission Locale :	687 €

POINT 5

Construction d'un périscolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer le lot VRD du projet de construction du périscolaire réalisé par la SODEVAM.

Ce point sera réalisé en direct par la municipalité.

Une publicité sera affichée pour chacune des trois opérations suivantes :

- création d'un accès Ouest,
- aménagement d'une cour sur le jardin et le potager du presbytère,
- réfection de la cour actuelle avec reprise de l'assainissement.

POINT 6

Election de délégués.

L'adhésion de la commune au SIVU Fourrière du Joli Bois nécessite la désignation d'un délégué et d'un suppléant au conseil d'administration de cette structure.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Sylvain PRATI, titulaire,
- Jean-Claude ZDUN, suppléant,

pour représenter la commune de Metzervisse.

POINT 7

Prise de compétence de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise de compétence facultative « Enseignement supérieur et recherche » par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

Cette démarche vise à mieux défendre les intérêts de la présence d'une structure universitaire dans le bassin thionvillois, le dossier de création d'un quatrième département « Hygiène-Sécurité et Environnement » étant en cours d'instruction.

La CCAM se substituera donc à la commune de Metzervisse.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 8

Reprise de voirie (lotissement « Le Domaine des Marronniers »).

(complète le point 11 du 24 février 2010).

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications fournies par le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ autorise le maire à établir un acte de reprise de la voirie du lotissement « Le Domaine des Marronniers » installée sur la parcelle b/8, section 35, d'une contenance de 17 ares 75 centiares), pour l'euro symbolique. Cet acte sera réalisée sous la forme administrative.

✓ désigne Monsieur Didier BRANZI, adjoint, pour représenter la commune lors de la signature de cet acte.

Le Maire informe l'assemblée qu'au 1^{er} janvier de l'année 2011, la longueur de la voirie communale était de 4 957 mètres.

Suite à la reprise du lotissement « Le Domaine des Marronniers », il convient de modifier comme suit les longueurs de voirie : Rue des Marronniers : + 165 mètres,

ce qui porte la longueur de la voirie communale à 5 122 mètres.

✓ fixe la longueur de voirie communale à 5 122 mètres.